
Réunion de l'interinformation Statistiques d'entreprises du 3 novembre 2005

SYNTHÈSE

L'interinformation s'est réunie sous la présidence d'Édouard Salustro. Jean-Marc Béguin, rapporteur, a fait le point sur le suivi des avis moyen terme et 2005. Raoul Depoutot a présenté le programme de Refonte des statistiques annuelles d'entreprises (Resane). A partir de 2009, les informations disponibles dans les données administratives ne seront plus collectées dans les enquêtes annuelles d'entreprises. Resane devrait également renforcer la pertinence des statistiques par une prise en compte des groupes d'entreprises, sur la base des recommandations que formulera fin 2006 le groupe de travail du Cnis mis en place à cette intention. Concernant l'enquête Moyens et modes de gestion de l'immatériel, Emmanuel Raulin a précisé que l'interrogation des groupes plutôt que de leurs filiales a permis d'obtenir des informations plus pertinentes et est apparu « légitime » aux groupes eux-mêmes. Les premiers résultats de l'enquête, présentés par Elisabeth Kremp, montrent notamment que la taille de l'entreprise est un facteur déterminant pour l'innovation. Thierry Lacroix a fait le point sur le changement des nomenclatures. La mise en place d'une déclinaison nationale de la Nace a été décidée en juillet dernier par la Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales (CNNES). Le Cnis souhaite que l'articulation de la Naf avec la Nace apparaisse clairement dans la codification. Le calendrier de passage à la nouvelle Nace dans les règlements européens apparaît très serré. L'interinformation a également approuvé les recommandations du groupe du Cnis sur la mesure des échanges internationaux de services et a délivré un avis d'opportunité à l'enquête auprès des entreprises créées ou reprises en 2006 (Sine 2006).

Jean-Marc Béguin, rapporteur de l'interinformation, a procédé au **suivi des avis 2005 et moyen terme**. Un certain nombre de Directions régionales de l'Insee ont utilisé les définitions du champ de l'artisanat préconisées par le groupe technique sur les statistiques régionales et locales de l'artisanat. En 2006, la France sera en mesure de répondre au règlement européen relatif aux statistiques sur les déchets mais des enquêtes spécifiques dans les différents domaines devront être élaborées pour les années suivantes. Par ailleurs, la France satisfait pleinement aux exigences du règlement court terme. La fourniture d'une information détaillée de qualité sur la connaissance des marchés passe par une meilleure coordination entre la ventilation du chiffre d'affaires dans les enquêtes de branche et les statistiques de commerce extérieur ; ce point est toujours en discussion à l'occasion de la réflexion sur les nouvelles nomenclatures.

Raoul Depoutot a ensuite présenté le **programme de refonte des statistiques annuelles d'entreprises (Resane)**. Ce programme se décompose en 3 axes :

- pour les entreprises, à partir de 2009, la suppression dans la collecte des EAE des informations disponibles par ailleurs dans les données administratives et qui sont bien maîtrisées par le système statistique ;
- au niveau interne, une ré-ingénierie des processus permettra une organisation plus efficace des ressources pour faire face au défi des attentes statistiques dans d'autres domaines ;
- une amélioration de la qualité : raccourcissement des délais et meilleure prise compte de l'organisation du système en groupes d'entreprises, voire en réseaux.

Afin de mieux cerner les **groupes d'entreprises**, de trouver les moyens de les appréhender au plan statistique et de tenir compte du développement de nouvelles formes d'organisation comme les réseaux, un groupe de travail du Cnis, intitulé « Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes » s'est mis en place. Son travail s'organise en groupe plénier et en 5 sous-groupes, successivement présentés lors d'une « table ronde » par leurs présidents successifs.

Jean-Luc Biacabe, président du sous-groupe « Groupes et sociétés dans l'analyse économique sectorielle et macro-économique » a précisé que ce sous-groupe devra valider la pertinence de la notion de groupe pour l'appareil statistique public, à partir des opinions de ses utilisateurs. Pour cela, le sous-groupe de travail auditionnera des utilisateurs de tous les horizons (entrepreneurs, financiers, collectivités locales...).

Benjamin Camus, rapporteur du sous-groupe « Les réseaux », a explicité les objectifs de ce sous-groupe : recenser les formes d'organisation en réseaux structurantes et intéressantes pour l'analyse économique puis déterminer les unités statistiques, leurs caractéristiques observables et le type d'investigations à mener.

Lionel Fontagné, président du sous-groupe « Les groupes, sous-groupes et la mondialisation » a souligné l'importance de disposer d'une analyse statistique crédible et bien construite de la mondialisation, tant pour la réflexion de politique économique que pour répondre aux angoisses de la société civile. Le sous-groupe devra réfléchir à la mise à disposition d'une description précise de l'activité d'un groupe français au mieux et à moindre coût.

Jean-Paul Milot, président du sous-groupe « Normes comptables et information économique » a insisté sur le caractère profond du changement occasionné par la mise en place des normes comptables internationales IFRS. Ces normes définissent un périmètre de consolidation qui donne une définition comptable du groupe. Le sous-groupe devra déterminer si cette définition est adéquate pour les travaux qui sont envisagés.

Yvonick Renard, président du sous-groupe « Les groupes d'entreprises et leur taille », a signalé que ce sous-groupe avait une fonction de rigidification des définitions ou des échelles de classification. Il devra proposer une définition positive du groupe sur le plan géographique ou sectoriel.

Les représentants de la CGT ont exprimé leurs craintes que l'amélioration de la connaissance des groupes ne déstabilise les connaissances existantes sur les entreprises et insisté sur le rôle fondamental joué par la statistique publique à l'échelon régional.

L'enquête **Moyens et modes de gestion de l'immatériel**, qui s'est terminée début 2005, visait à cerner les stratégies des firmes en matière de dépenses immatérielles, c'est-à-dire de recherche et développement, d'innovation et de gestion des brevets et des marques.

Emmanuel Raulin a rappelé la stratégie d'observation novatrice mise en place : interroger les groupes plutôt que leurs filiales. Cette stratégie, plus difficile à mettre en œuvre, a permis d'obtenir des informations plus pertinentes et est apparu "légitime" aux groupes eux-mêmes. Elle a également été riche d'enseignements en matière d'organisation des groupes. Au total, 2 000 groupes et 20 000 entreprises indépendantes de tous les secteurs d'activité, hormis le secteur financier, ont été enquêtées.

Elisabeth Kremp a présenté les premiers résultats de l'enquête. Le découpage sectoriel (industrie, commerce, services) semble moins pertinent que le découpage par taille. L'analyse des causalités entre les différentes composantes de la politique de l'immatériel montre que la taille est souvent un facteur qui cache d'autres interprétations. Ainsi, pour l'intensité du budget publicité; le fait d'innover apparaît plus discriminant que l'effet taille. Ces résultats sont prometteurs. Il reste de nombreuses données à exploiter et notamment les facteurs qui déterminent les stratégies des entreprises et des groupes en matière d'immatériel.

Thierry Lacroix a ensuite fait le point sur le processus de **révision des nomenclatures d'activités et de produits**. En ce qui concerne les activités, la structure de la Citi est fixée et les notes explicatives seront terminées fin novembre. L'approbation finale de la Nace rév.2 devrait avoir lieu fin 2006 pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2008. En juillet dernier, la Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales (CNNES) a décidé la réalisation d'une déclinaison française de la Nace. Le processus de concertation avec les organisations professionnelles devrait aboutir à une validation de la structure de la nouvelle Naf par la CNNES à la mi-2006. Le Cnis a demandé que l'articulation de la Naf avec la Nace apparaisse clairement dans la codification.

Les travaux concernant les nomenclatures de produits sont moins avancés. Le projet de CPC n'a été disponible qu'au mois de juillet. Il comprend près de 500 postes supplémentaires du fait d'un détail plus important dans le domaine des technologies de l'information et de la communication mais surtout dans celui des produits agricoles et alimentaires. Le projet de CPA est en cours d'élaboration et sera soumis à la consultation officielle des Etats membres en décembre. Le CPS sera consulté en mai, avant la procédure de codécision.

Emmanuel Raulin a indiqué que les statistiques structurelles relatives à l'exercice 2008 devront être transmises à Eurostat en nouvelle et en ancienne nomenclature. L'enquête annuelle d'entreprise (EAE), réalisée en 2007 sur l'exercice 2006, utilisera une nomenclature intermédiaire qui permettra de faire le passage entre l'ancienne et la nouvelle codification.

La nouvelle nomenclature devra être prise en compte dans le répertoire Sirene au 1^{er} janvier 2008. Michel Euriat a précisé que, dès fin novembre 2005, un champ supplémentaire serait introduit dans Sirene afin de permettre une double codification de l'activité. Pour les grandes entreprises, l'information sera obtenue grâce à l'EAE réalisée en 2007. Pour les autres entreprises, toutes les sources disponibles seront mobilisées : enquêtes de branche, enquêtes d'amélioration du répertoire, registre des métiers...

Pour le règlement court terme, Laurence Bloch a détaillé les opérations qui devront être effectuées en 2008 :

- mise en place du répertoire d'entreprises en double codification pour le 1^{er} janvier 2008 ;
- estimation de séries élémentaires en double codification ;
- mise en œuvre des pondérations de 2005, au niveau de la nouvelle NACE, et des pondérations des séries élémentaires ;
- rétrapolations.

Claude Peyroux, co-rapporteur du **groupe de travail du Cnis sur la mesure des échanges internationaux de services**, a présenté les principales recommandations du groupe :

- mise en œuvre d'une enquête annuelle afin de pallier la perte d'informations entraînée par le relèvement du seuil d'exemption par opération de la collecte auprès des banques, seuil qui passerait 12 500 euros à 50 000 euros au 1^{er} janvier 2008
- mise en œuvre d'une enquête quinquennale auprès d'entreprises de l'ensemble des secteurs d'activité sur le thème des échanges internationaux, ce qui permettrait d'affiner la ventilation sectorielle et géographique des échanges de services et de répondre aux demandes des organisations internationales.

Le groupe demande que chacune de ces 2 propositions de mise en place d'enquêtes nouvelles fasse l'objet d'une analyse coût/avantages.

L'interformation a également accordé un avis d'opportunité favorable délivré à l'enquête auprès des entreprises créées ou reprises en 2006 (Système d'information sur les nouvelles entreprises).